(N° 75.)

Chambre des Représentants.

Séance du 24 Décembre 1847.

Budget des dotations pour l'exercice 1848 (1).

(Augmentation demandée par la Cour des Comptes.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. MERCIER.

Messieurs,

La section centrale chargée de l'examen du Budget des Dotations, a proposé à la Chambre de ne pas adopter l'augmentation de dépenses de 16,000 francs, demandée, par la Cour des Comptes, pour le personnel de ses bureaux; elle s'est fondée sur ce que ce supplément d'allocation lui paraissait n'être réclamé que pour améliorer la position des employés de la Cour. Par une nouvelle note qui nous a été distribuée, ce collége démontre la nécessité de la création de nouveaux services ; mais, voulant se renfermer dans les termes d'une stricte économie, il consent à réduire sa demande à 10,000 francs pour l'année 1848.

La section centrale, s'étant réunie de nouveau, a examiné avec attention les

(1) Budget, n° 285, session 1846-1847.
Rapport n° 60.
Note de la Cour des Comptes, n° 74.

(2) La section centrale, présidée par M. Liedts, était composée de MM. Le Jeune, Biebuyck, De Meester, De Roo, Mercier et De Mérode.

nouvelles considérations que la Cour a fait valoir, et elle a reconnu que l'établissement de nouveaux services était indispensable.

Par conséquent, elle est d'avis, à l'unanimité moins un membre, qui s'est abstenu, qu'il y a lieu d'accorder le crédit de 10,000 francs qui est pétitionné; mais elle n'émet cette opinion que sous la double réserve qu'au moyen de ce complément, la Cour pourvoira à l'organisation définitive de ses bureaux, et que, sauf une exception peut-être indiquée par elle, la nouvelle allocation sera affectée aux traitements des employés à nommer pour les services à créer.

Le Rapporteur, *Le Président*,

MERCIER. **LIEDTS.**